

# L'organisation des garderies dans la province

Première séance du comité consultatif mis sur pied à cet effet par le ministre du bien-être social, M. Groulx

M. Henri Groulx, ministre provincial de la Santé et du Bien-Être social, avait convoqué hier, pour la première fois, les membres du bureau consultatif qu'il a mis sur pied en vue d'organiser des garderies où les mères de famille travaillant dans les usines de guerre pourront laisser leurs enfants en toute sécurité, pendant la journée.

Ce problème très sérieux a été étudié sous tous ses angles. M. Groulx n'a pas dissimulé qu'il y aura plusieurs difficultés à résoudre.

L'on a d'abord décidé de faire tenir à tous les membres du comité une copie de l'accord fédéral-provincial en vertu duquel on peut déjà établir des garderies. Une fois qu'ils auront pris connaissance de cette entente, ils tiendront de nouveau séance. D'ici là, M. Groulx espère que l'on aura fait un peu de progrès dans le recensement entrepris afin de déterminer combien de mères sont employées dans les industries de guerre, combien elles ont d'enfants à la maison, combien d'entre elles sont prêtes à confier ces enfants à des garderies, etc. M. Groulx a expliqué que ce système, en plus d'enlever aux mères travaillant déjà dans les usines de nombreux soucis, permettra à d'autres mères qui ont jusqu'ici refusé de l'emploi d'imiter les premières.

L'un des membres a demandé à M. Groulx si les mères qui placeraient leurs enfants dans les garderies seraient obligées d'en payer les frais. A cela le ministre a répondu qu'en dépit des apparences, les salaires des femmes ne sont pas aussi élevés qu'on le croit. Il leur reste en moyenne de \$18 à \$20 par semaine. Il ne paraît pas favorable à l'idée que l'on exige d'elles de nouveaux sacrifices d'argent. L'accord fédéral-provincial prévoit qu'Ottawa paiera \$0.25 par jour par enfant au maximum et que la province en fera autant. On estime cependant qu'il en coûtera \$0.90 par jour pour garder un enfant. Il faudra donc trouver un moyen de combler la différence. M. Groulx a aussi dit qu'il faudrait y aller avec ménagement dans les dépenses, car le budget de la province ne prévoit rien pour les garderies d'enfants.

Assistaient à la réunion d'hier: M. Henri Groulx, président du comité; le Dr Jean Grégoire, vice-président; Mme Florence F. Martel, du ministère du Travail; M. Paul Béique, de la Fédération canadienne-française des Oeuvres de charité; le Dr L. P. Nelligan, de la Fédération catholique des oeuvres de charité anglaises; Me Lionel Sperber, de la Fédération juive; M. Raymond Bennett, de la Fédération provinciale du travail; le Dr Adélard Groulx, directeur du Service municipal de santé; le Dr E. Lalande, du même service; M. Alfred Larose, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, et M. J. W. Perks, assistant du surintendant des écoles protestantes.